

Dans le bassin Marennes-Oléron, la lutte contre les fermes-usines d'huîtres est engagée

27 juillet 2015 / Baptiste Giraud (Reporterre)



Un projet d'élevage d'huîtres et de moules sur 250 hectares, souhaité par l'État et quelques grandes entreprises ostréicoles et dont l'installation doit commencer début août, suscite l'opposition d'une partie des Oléronnais et d'ostréiculteurs. Ils critiquent l'absence de concertation et d'étude d'impact, craignant que ne disparaisse une partie du patrimoine naturel de l'île. Une Zad est

installée dans une maison.

Actualisation au 30 juillet 2015 : Le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers a rendu son délibéré jeudi 30 juillet. Il a ordonné la suspension de l'arrêté préfectoral autorisant l'implantation de 313 filières à moules et à huîtres sur 250 hectares dans l'anse de la Malconche, entre l'île d'Oléron et le fort Boyard.

► Source : *Sud-Ouest*

► *Bordeaux, correspondance*

Il s'agit de « *la technique conchylicole la plus répandue dans le monde, mais encore peu pratiquée en France* », nous explique Laurent Champeau, directeur du Comité régional conchylicole (CRC) de Charente-Maritime, le promoteur du projet. Une « *filière* » consiste en un cordage tendu entre des bouées sur une centaine de mètres, à la surface de la mer et en eaux profondes, auquel sont accrochées verticalement des cages ou poches d'huîtres et de moules, garantissant une immersion permanente et non tributaire de la marée.

Un premier projet suspendu

Cela faisait une quinzaine d'années que le CRC mûrissait l'envie d'installer des filières dans le bassin de Marennes-Oléron. En 2011, un premier projet a vu le jour : l'anse de la Malconche, située au large de la plage des Saumonards et à proximité de trois ports de plaisance, a été choisie pour accueillir 387 hectares de filières. L'enquête publique a abouti à un avis favorable et la préfecture a autorisé le début des travaux. En 2012, 42 premières filières ont été mises en place – en plus de 35 déjà présentes sur le site depuis les années 1990.

Opposés à ce projet, des riverains se sont regroupés dans une association, l'Aplimap (*Association pour la préservation du littoral de la Malconche et des pertuis charentais*). Ils ont demandé et obtenu du tribunal administratif de Poitiers la suspension du projet pour absence d'étude d'impact.

Second projet ... et toujours pas d'étude d'impact

Mais les promoteurs ne se sont pas arrêtés là. A l'automne 2014, ils ont sorti un **second projet**, quasi identique au premier : l'espace convoité diminue quelque peu et des couloirs de navigation sont créés au milieu des filières. Il s'agit maintenant de poser 313 filières sur 251 hectares.

Nouvelle enquête publique : 77 % des avis récoltés sont négatifs. Cinq des huit maires de l'île s'opposent au projet. Quant aux études d'impact, *« la réglementation a changé depuis le premier projet, et aujourd'hui il n'est pas nécessaire de faire une étude d'impact, un dossier 'loi sur l'eau' suffit et a été fait »*, argumente Laurent Champeau. Le commissaire enquêteur rend un avis favorable, et le projet est autorisé en mars dernier. Le début des travaux est annoncé pour le 1^{er} août 2015.



Schéma du projet dans l'Anse de la Malconche

« *Il semble assez clair que le commissaire enquêteur a fait preuve de partialité* », regrette Jean-Michel Massé, maire de Saint Denis et opposé au projet. Selon lui, l'ensemble des usagers du site n'ont pas été pris en compte : les plaisanciers qui « *tirent des bords* » (zigzagent sur l'eau pour remonter face au vent) en venant de La Rochelle, les compétitions nautiques, les *kitesurfeurs*, mais aussi les pêcheurs amateurs ou professionnels. « *Les ostréiculteurs ont choisi le site qui était le meilleur pour eux, ils ont développé ce projet sans penser aux autres.* »

« Dès qu'on parle, on se fait taper sur les doigts »

Pour autant, il ne s'agit pas d'une opposition entre l'ensemble de la profession ostréicole et des touristes ou des retraités, comme certains ont pu le caricaturer. La préfecture a par exemple reproché aux opposants d'être dans le syndrome NIMBY (« *not in my back yard* » ou « *pas dans mon jardin* »), rejetant le projet car il gâcherait leur paysage. « *Je me suis interrogé là-dessus* », avoue la présidente de l'Aplimap, Noëlle Demyk, « *mais c'est une accusation qui essaie de dissuader n'importe qui d'agir. C'est normal que ce soient les riverains qui se mobilisent. On défend le patrimoine naturel oléronnais.* »

Quant au milieu ostréicole, il paraît difficile de lui trouver une unité : « *On est dans un métier comme l'agriculture où ce n'est pas facile de parler* », nous explique une ostréicultrice préférant garder l'anonymat. « *Dès qu'on parle, on se fait taper sur les doigts. Nous avons déjà eu des contrôles sanitaires deux jours après nous être exprimé contre le projet. On ne peut accuser personne mais bon...* »

Selon elle, 85 à 90 % des ostréiculteurs étaient contre le projet, il y a quatre ans. « *C'est l'endroit le plus dangereux du coin. Si ça s'appelle la Malconche, ce n'est pas pour rien.* » Un **mytiliculteur** aurait failli mourir dans cette zone, il y a quelques années, après que son bateau avait été renversé par une vague.



Un sit-in organisé par l'Aplimap

La concentration, une menace pour la profession, et l'environnement

Surtout, les filières ne seraient accessibles qu'aux plus grosses entreprises. L'installation d'une filière (payée par chaque exploitant) coûte 25 000 €, à quoi il faut ajouter une location annuelle et l'achat d'un bateau offrant suffisamment de sécurité et équipé pour travailler sur place (100 à 120 000 €, selon cette ostréicultrice).

A cet argument, Laurent Champeau répond qu'une entreprise ne pourra pas bénéficier de plus

d'une filière. « *Oui, répond l'ostréicultrice, mais il y a souvent plusieurs entreprises regroupées au sein d'une même grosse entreprise. Ça permet aux grosses de prendre des filières au nom de chaque petite entreprise* ».

Enfin, l'impact environnemental est loin d'être maîtrisé. L'Aplimap craint l'envasement de la plage des Saumonards en raison des rejets issus des millions de coquillages regroupés (chaque filière peut produire 7 tonnes d'huîtres, et un total de 300 à 800 tonnes de rejets pourraient être émis par jour selon des estimations). Certains ostréiculteurs craignent plutôt que l'envasement se produise à l'entrée du bassin Marennes-Oléron, situé en aval de la Malconche. Les filières auraient pour conséquence de bloquer la circulation d'eau et donc de dégrader la situation des autres exploitants.

« *Il y a eu des études qui à mes yeux ne montrent rien* », confie Jean-Michel Massé. « *Dans le doute, il aurait mieux valu s'éloigner des côtes et prévoir davantage de lieux de dispersion.* » Sollicité au moment de l'enquête publique, l'IFREMER (Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer) avait donné un avis favorable tout en pointant l'insuffisance des données océanographiques et des études sur la soutenabilité d'une telle densité d'élevage.



La Malconche

La conchyliculture sur le chemin de l'agriculture ?

« On voudrait éviter que l'ostréiculture en arrive au même point que l'agriculture. Bientôt il n'y aura plus rien de naturel, déjà que c'est compliqué avec la pollution de l'eau », affirme l'ostréicultrice. Lorsque nous l'interrogeons sur le parallèle avec les fermes-usines, elle répond : *« On y arrive. Tout laisser aux mêmes sans s'occuper des autres. Pour l'État, c'est plus facile de contrôler quelques entreprises que des centaines, ça lui permet de réduire ses services. »*

Les opposants au projet (Aplimap, une association de plaisanciers, la Société de protection des paysages de l'île d'Oléron, les mairies de St Denis, St Georges et la Brée) ont déposé une requête de référé de suspension au début du mois de juillet, s'appuyant notamment sur l'absence d'étude d'impact, inacceptable pour un projet d'une telle envergure. Ils espèrent obtenir une réponse avant le début des installations.

Le 10 juillet, dans le cas similaire des filières à moules de la côte d'Émeraude (Bretagne Nord), le tribunal administratif de Rennes a **annulé** l'arrêté autorisant l'installation de filières à titre expérimental par le CRC de Bretagne Nord, estimant que le projet nécessitait bien la réalisation d'une étude d'impact.

TOUOURS PRÉSENTS, LES ZADISTES FONT CONNAÎTRE LA « ZONE AQUATIQUE À DÉFENDRE » AUPRÈS DES TOURISTES



La ZAD de Boyardville

Début avril, une **ZAD** était née sur la commune de Boyardville, sur l'île d'Oléron, avant d'être expulsée le 12 mai **par les gendarmes mobiles**. Dans la foulée, le vendredi 15, les zadistes avaient été accueillis sur le terrain d'un ostréiculteur lui aussi opposé au projet. Mais rapidement, l'hôte recevait des pressions en provenance de la préfecture, contraignant les zadistes au départ. Le lundi suivant, un contrôle sanitaire inopiné avait lieu dans son exploitation.

Depuis, un **nouveau bâtiment** a été investi sur l'île. Il s'agit d'une ancienne colonie de vacances aujourd'hui abandonnée. Une dizaine de zadistes y vivent et cherchent à renseigner et mobiliser les touristes sur le projet de filières. « *C'est une ZAD atypique* », nous explique

Camille, « *on occupe une zone qui n'est pas celle qu'on défend. Mais on peut le justifier : ce centre est à l'abandon depuis 20 ans et il y en a 2 autres comme ça sur l'île.* »

Les zadistes organiseront des marches contre le projet entre le 27 juillet et le 1^{er} août, sur l'île. Quant à la « vraie » ZAD, sur la mer : « *C'est difficile mais pas impossible de l'occuper !* »

Suite à l'évacuation de la première ZAD, deux zadistes, Thill et Hugo, étaient poursuivis pour recel de vol d'électricité ainsi que violence et outrage à agent pour le premier et refus de prélèvement salivaire pour le second. Thill a été condamné à 105 heures de travaux d'intérêt général (TIG), Hugo à 35 heures de TIG et 300 euros d'amende. 300 et 500 euros de dommages et intérêts devront être versés aux gendarmes.

L'audience du référé de suspension aura lieu le 28 juillet au tribunal administratif de Poitiers.

Lire aussi : [Une nouvelle ZAD s'est installée à Oléron. Enjeu : un projet ostréicole industriel](#)

Source et photos : Baptiste Giraud pour *Reporterre*

Photos :

- . Malconche : Baptiste Giraud pour *Reporterre*
- . Schéma, sit-in et banderoles : [Association pour la préservation du littoral de la Malconche et des pertuis charentais](#)
- . Photo bâtiment Zad : Isabelle Rimbert pour *Reporterre*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Dans-le-bassin-Marenes-Oleron-la-lutte-contre-les-fermes-usines-d-huitres-est>